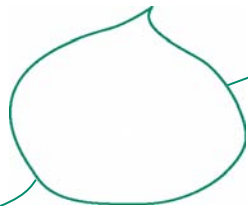




Faire de l'urbanisme un levier pour la filière forêt / bois ...

Urba'session février 2018





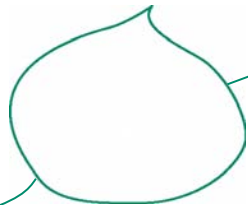
Définitions

Forêt :

- Code forestier = plantations d'essences forestières, reboisements et terrains à boisier, les landes, maquis et garrigue (code forestier)
- Selon l'IGN, superficie d'au moins **50 ares** (5000 m², ½ ha) avec des arbres d'une hauteur supérieure à **5 mètres** à maturité, un couvert arboré de plus de **10 %**

→ Attention: différence cadastre/réalité

Plusieurs codes : forestier/rural, urbanisme, de l'environnement, de la route



La ressource

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

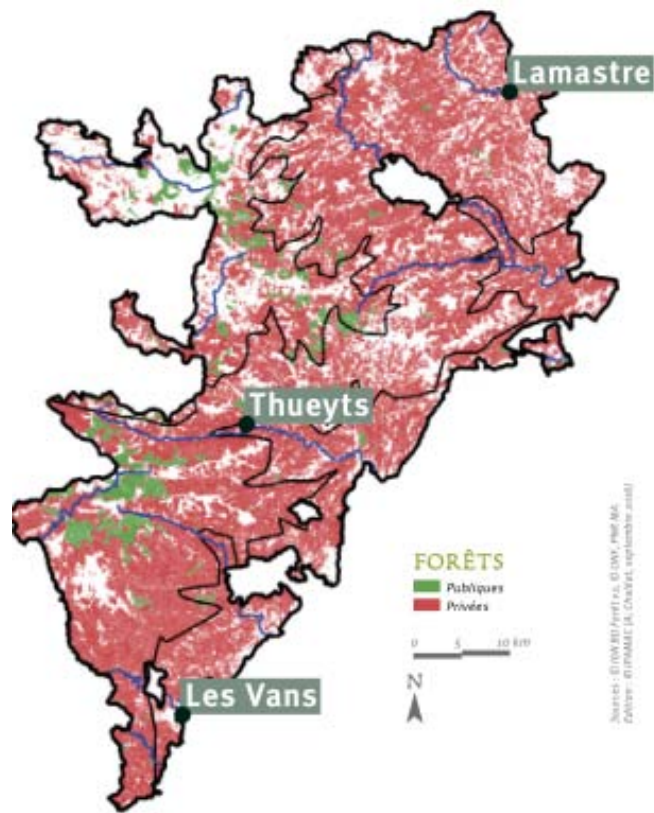
Un parc fortement boisé



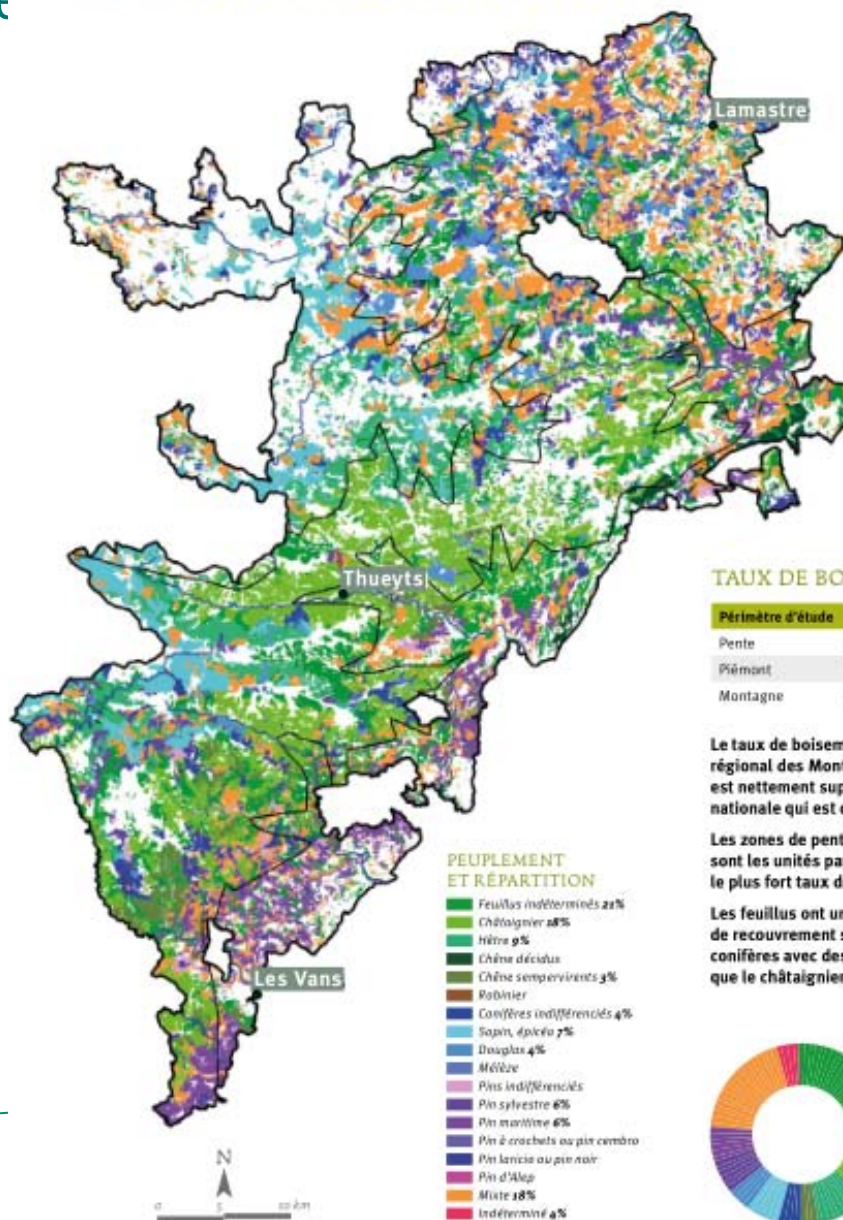
Monts d'Ardèche

2007

66% de surfaces forestières



Source: IGN/BDP Forêts, © IGN, 2007, Mod. IGN.
Édité: ARF/INRA/IGN, septembre 2008



TAUX DE BOISEMENT

Périmètre d'étude	65,6% (149 730 ha)
Pente	70,9% (197 308 ha)
Piémont	69% (29 998 ha)
Montagne	47,2% (22 424 ha)

Le taux de boisement du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 30%.

Les zones de pentes et de piémont sont les unités paysagères ayant le plus fort taux de boisement.

Les feuillus ont un taux de recouvrement supérieur aux conifères avec des essences telles que le châtaignier et le hêtre.



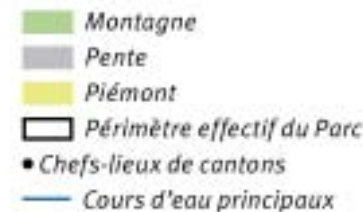
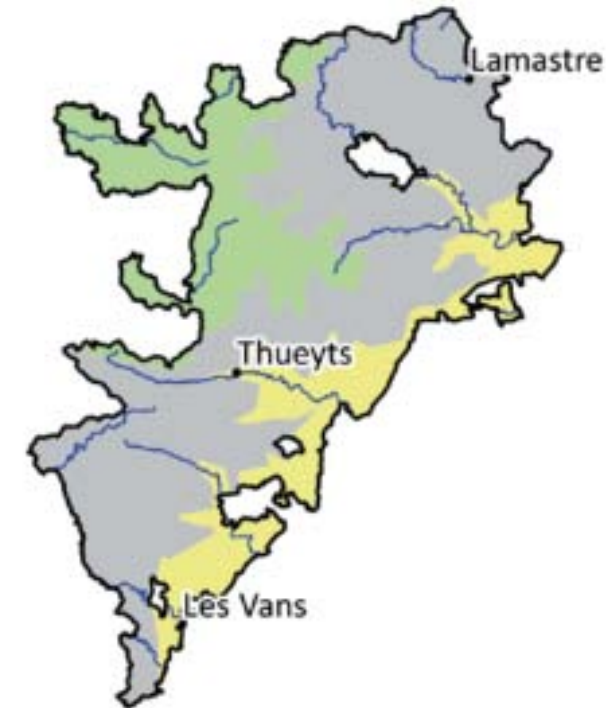


La ressource

Localement, plusieurs situations peuvent être rencontrées :

- Le piémont : secteurs « **sous pression** », Risque incendie élevé, forte demande de constructions ;
- Les pentes : risque incendie, « **enfrichement** », enclavement des massifs
- La montagne : grands domaines forestiers traditionnels mais aussi des boisements plus récents

LES 3 UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC

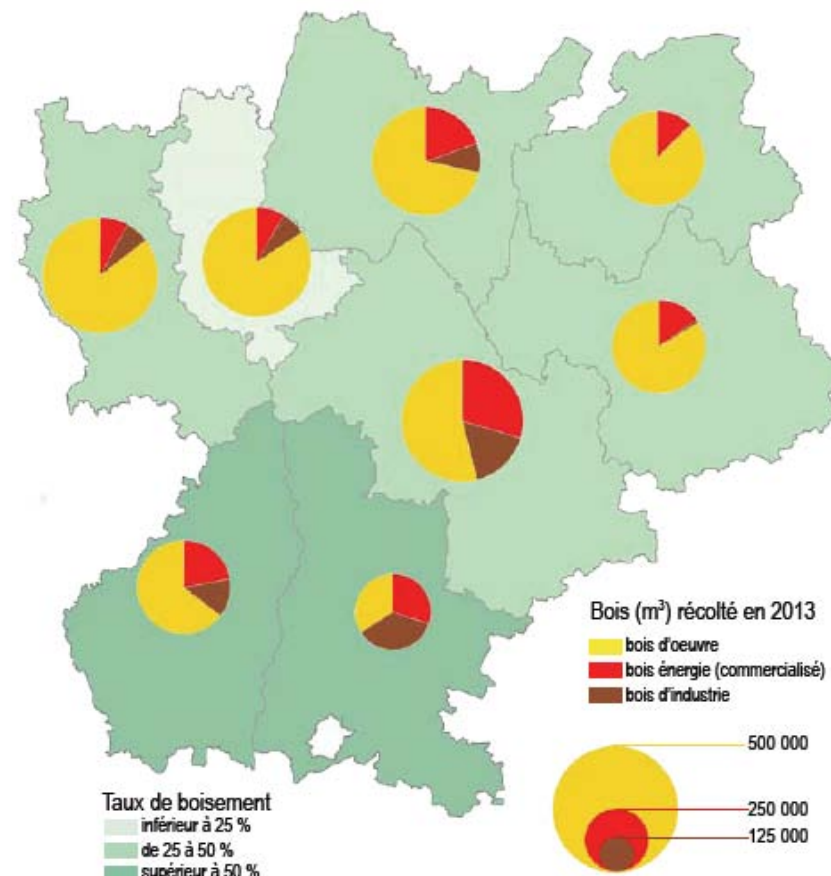


Engagement national et du territoire : Enjeux de sylviculture et de mobilisation des bois

Les zones de production: la forêt

Sylviculture : vers + de qualité, gestion durable et conciliation des différentes fonctions → multifonctionnalité de la forêt

Des forêts plus productives au nord



Sources : Agreste - Enquête exploitation forestière 2013 - IGN campagnes d'inventaire 2008 à 2012 - ©IGN- BDCarto® 2014

Engagement national et du territoire : Enjeux de sylviculture et de mobilisation des bois

- Mobiliser + de bois → valeur ajoutée locale à renforcer et développer

Les zones de transformation: l'accueil d'activités de première et deuxième transformation

et Les zones de transport ?

Volumes récoltés

- ▶ Récolte dans l'Ardèche par des exploitants d'autres départements : 181 004 m³
- ▶ Récolte hors du département par des exploitants de l'Ardèche : 27 057 m³
- ▶ Récolte interne au département de l'Ardèche : 60 281 m³

Solde entrée-sortie : - 153 948 m³ soit 64 % de la récolte du département

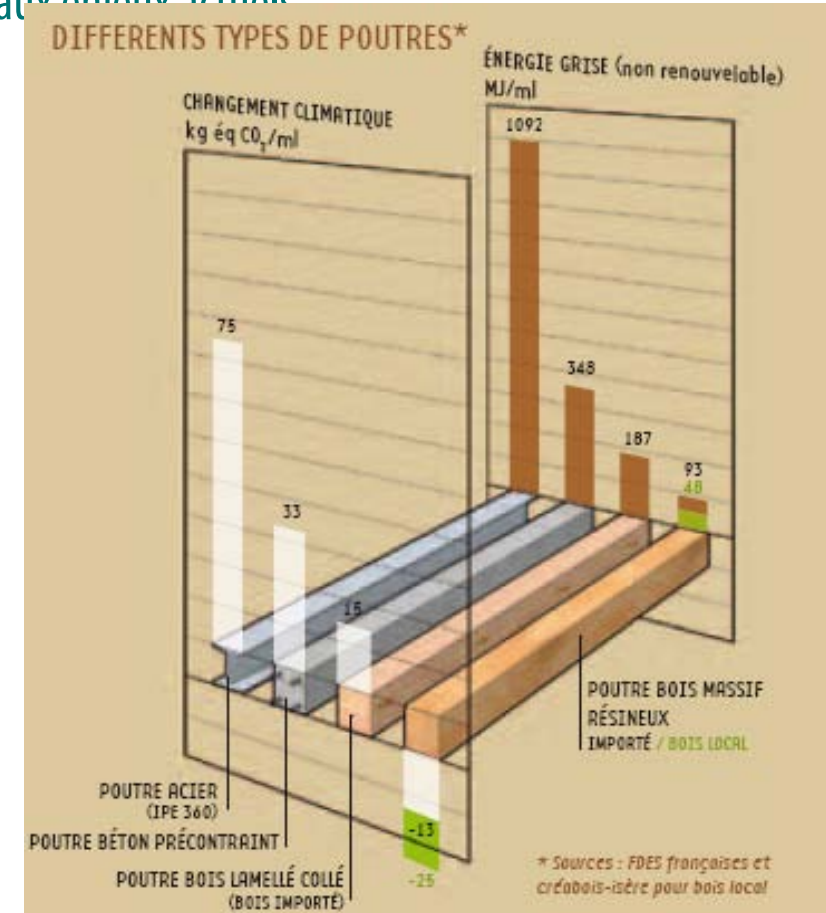
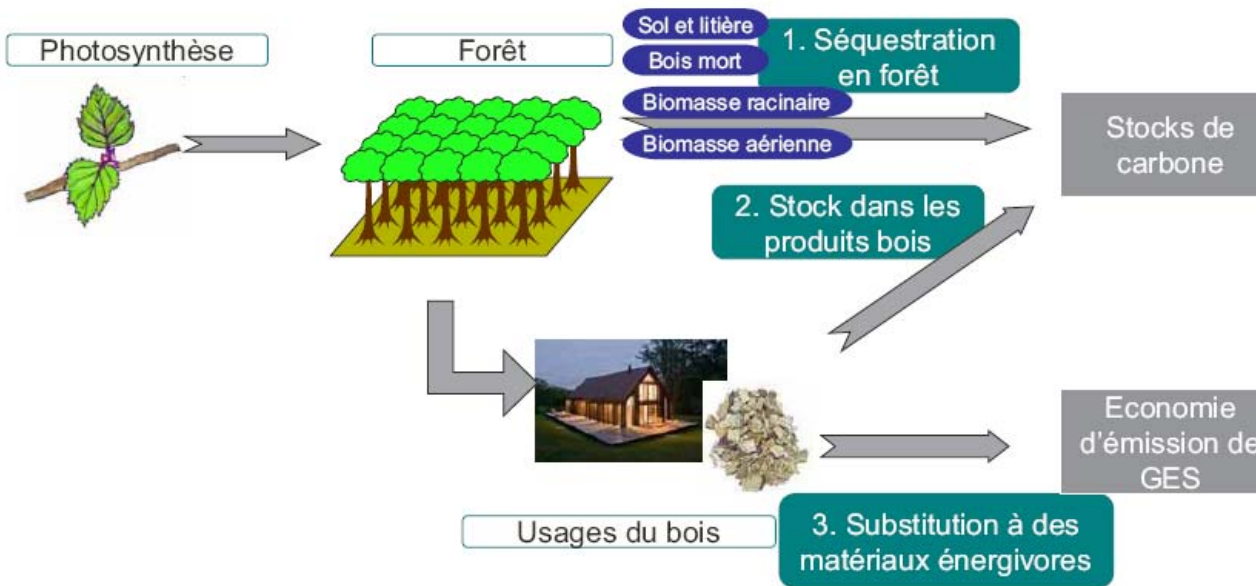
Source : ©IGN - GEOFLA® -
Enquête exploitation forestière 2015



Enjeu national et local : consommer plus et mieux

À la fois pour des raisons économiques et plus largement pour répondre aux enjeux actuels

LE TRIPLE EFFET DES FORÊTS : LES 3 S



Les zones de consommation du bois d'œuvre et du bois énergie :

réglementation et choix de la commande publique

- Réglementation et recommandations paysagères sur la construction bois,
- Le bois et le bois local dans les bâtiments publics,
- Le bois énergie : chaufferies bois, réseaux de chaleurs...

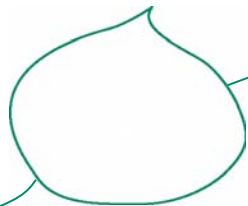
Les enjeux « urbanisme et forêt »

Constat : la forêt est **peu intégrée et valorisée comme espace économique et culturel** dans les documents de planification alors qu'elle représente des surfaces importantes (→ espace « naturel à préserver »)

Les documents de planification **devraient être l'occasion pour un territoire :**

- de s'interroger sur les problématiques forestières
- de prendre en compte l'espace forestier, ses enjeux et ses incidences sur l'aménagement du territoire et dans le développement des espaces ruraux et urbains.

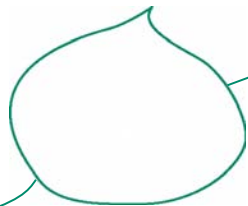
Et plus largement, de s'interroger sur les leviers de développement et d'utilisation de cette ressource territoriale : les outils fonciers et la commande publique





Les leviers d'intervention en matière de politiques d'urbanisme

- *Les scots pour une meilleure prise en compte de la ressource forestière des territoires*
- *Les PLUi, pour une coordination à l'échelle intercommunale, une vision stratégique de la commune et la mise en œuvre de dispositions facilitatrices pour le développement de la filière bois*
- *Lever les freins à l'essor de la construction bois dans les documents d'urbanismes*
- *L'adaptation des référentiels aux caractéristiques des bois et des entreprises locales*





Les zonages et règlements

Les zones de production: la forêt

- **Zonage (habitat, activité, agriculture, forêt):** qualifier les zones « N » (production, préservation, accueil...); ne pas entraver les activités forestières voire les favoriser
- **Réglementation des boisements**
- **Les arrêtés préfectoraux:** Espaces boisés classés, défrichement, débroussaillage
- **Equipements et infrastructures de lutte contre l'incendie**

Le règlement du PLU n'a pas pour objet de réglementer l'exploitation forestière, encadrée par le code forestier (zones N)

Un point clé: le transport des bois

Lors que le rapport de présentation et le PADD du PLU indiquent des enjeux d'aménagement et de développement de la filière forestière, le document graphique doit, en cohérence, faire ressortir ces enjeux et exprimer la stratégie par un réseau de circulation adapté (légendes précises). Distinger :

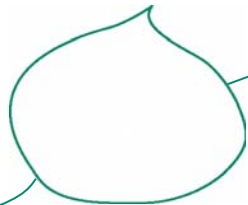
- **Les équipements spécifiques :** pistes de débardage et places de dépôt, souvent privés
- **les routes forestières (chemins ruraux ou chemin d'exploitations privés).**
- **Les voies communales (domaine des communes):** le tonnage des gruniers nécessite généralement des itinéraires dérogatoires (permission de voirie publique pour transport de bois rond).

Un outil: le schéma de desserte. Comment accéder à la totalité des parcelles forestières et permettre l'évacuation des bois sur le réseau public dans de bonnes conditions.

→ Lien avec le travail finalisé sur le département : conditions de circulation pour le transport des bois

Les zones de transformation: les zones d'activités

→ de la première (scierie) et seconde transformation





D'autres leviers : **Le rôle des élus**

Aménageurs et fonctions régaliennes : les outils de la planification (accès, mobilisation et transformation de la ressource) et de la réglementation (débroussaillage)

Propriétaires et gestionnaire de forêts : les forêts communales

Facilitateurs et porteur de projet : animation foncière locale, commande publique, maîtrise d'ouvrage déléguée

